



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 AVRIL 2024

Convocation : 24 avril 2024

Affichage : 17 mai 2024

Etaient présents : Jean-Luc Point, Dominique Martinet Françoise Thomas-Collet, Roger Boisumeau, Alain Servaes et Christian Bory.

Absentes excusées : Joëlle Charieau et Laetitia Poulter

Secrétaire de séance Dominique Martinet.

### **Approbation du PV du CM du 8 avril 2024**

Ce PV est approuvé l'unanimité.

### **Souscription d'un contrat d'emprunt à moyen terme de 100 000 € avec le Crédit Agricole Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Entreprises**

Pour assurer le financement globalisé des travaux d'AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE (RD 737) Végétalisation, embellissement, cheminement doux et sécurisation, Phase 1 de l'entrée Sud à la place de l'église, il convient de contracter un emprunt à moyen terme.

En conséquence, le Maire,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 3 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 280/03/2022 du 31 mars 2022 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 71/04/2024 du 8 avril 2024 relative au Budget Primitif du budget principal pour 2024,

Vu la proposition du Crédit agricole Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Entreprises en date du 22/04/2024,

ARTICLE 1er :

De contracter auprès de Crédit agricole Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Entreprises, un emprunt d'un montant de 100 000 Euros.

Caractéristiques du prêt :

Montant total	100 000 €
Durée en mois et en années	300 mois soit 25 ans
Taux	4,19%
Classification Gissler	1A
Remboursement	Trimestriel
Échéances constantes	1 618,34 €
Frais de dossier	10 % du montant emprunté avec un minimum de 150 € soit 150 €
Coût global	161 833,60 €

ARTICLE 2° :

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec Crédit agricole Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Entreprises.

ARTICLE 3° :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)**

L'entreprise PREVIMED propose 2 devis, DAE de marque ZOLL, l'un sans électrodes pédiatriques l'autre avec :

Contenu du Pack	Montant TTC
Défibrillateur ZOLL AED plus entièrement automatique Accessoires trousse pack secours Etiquette contrôle défibrillateur	1350 €
Défibrillateur ZOLL AED plus entièrement automatique Accessoires trousse pack secours Etiquette contrôle défibrillateur Paire d'électrodes pédiatrique préconnectée	1500 €

A la majorité, les élus choisissent le défibrillateur avec les électrodes pédiatriques.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 45.

*Le secrétaire de séance*